

Calendrier 2023

des collectes de déchets



Ville de **Wavre**

Avec le soutien de la



Fostplus

inbw
Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon

Wavre (Zone 1: Limal, Bierges)*	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
PMC 	09-23	06-20	06-20	03-17-29(sa)	15-27(sa)	12-26	10-24	07-21	04-18	02-16-30	13-27	11-23(sa)
Papiers - cartons 	02-30	27	27	24	22	19	17	14	11	09	06	04
Déchets résiduels & organiques 	Zone 1* (Limal - Bierges): Mercredi (En cas de jour férié: le samedi suivant)											

Wavre (Zones 2 & 3: Wavre)*	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
PMC 	13-27	10-24	10-24	07-21	05-19	02-16-30	14-28	11-25	08-22	06-20	03-17	01-15-29
Papiers - cartons 	20	17	17	14	12	09	07	04	01-29	27	24	22
Déchets résiduels & organiques 	Zone 2* (Wavre Sud): Jeudi - Zone 3* (Wavre Nord): Vendredi (En cas de jour férié: le samedi suivant)											

* Détail des zones de collectes: www.inbw.be/zones-de-collecte ou 0800/49 057

Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous (service payant)

Sur rendez-vous avec in BW au 0800 49 057. Les déchets devront être triés et placés de façon accessible pour le jour du rendez-vous. Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage.

Tarif: (max 3m³) 1m³ = 20€ / 2m³=35€ / 3m³=45€

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement, de préférence par Bancontact et de signer un bon d'enlèvement. Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé!

Pour connaître quels sont les encombrants acceptés/refusés, voir page suivante.

REMARQUES IMPORTANTES:

- Les collectes commencent dès **6 h du matin** (5 h en cas de canicule). Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20h**.

- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.

- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (**0800/49 057** ou **valmat@inbw.be**) le jour même.

Après ce délai, merci de rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte.

Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte!

- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.

- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Pour connaître les points de vente des sacs réglementaires: www.inbw.be



Horaires et adresse du recyparc le plus proche*

Chaussée de Longchamps, 1300 Wavre - Tél.: 010/84 16 03

- **Horaires uniques pour toute l'année:**

du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.

- **Jours de fermeture:** les dimanches et les jours fériés légaux.

* Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois!

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre: inertes, métaux, piles, capsules de café en aluminium, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huile de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats, encombrants et déchets verts.

Pour plus d'informations: www.inbw.be

**Grand Nettoyage
de Printemps**



Les 23, 24, 25 et 26 mars 2023
Découvrez ce projet et
bien d'autres encore
sur www.walloniepluspropre.be

**Vous avez
une question?**

**0800 49 057
valmat@inbw.be**

Collecte des déchets résiduels et organiques

Zone 1 (Limal, Bierges): mercredi (samedi suivant en cas de jour férié)

Zone 2 (Wavre Sud): jeudi (samedi suivant en cas de jour férié)

Zone 3 (Wavre Nord): vendredi (le lendemain en cas de jour férié)

Vous souhaitez savoir dans quelle zone vous vous trouvez?

www.inbw.be/zones-de-collecte ou valmat@inbw.be ou 0800 49 057

Que puis-je mettre dans mon sac de déchets organiques?

Celui-ci est destiné aux déchets biodégradables: restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage..

Sont exclus: langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables. Les sacs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du sac et représentez-le à la collecte de la semaine suivante. Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.

Collecte des sapins de Noël

Le **13/01/2023**. Les sapins doivent être dépourvus de boules, de guirlandes, de jeux de lumière, de toute décoration en général et de tout système qui permet de les tenir debout. Les sapins en plastique ou en toute autre matière synthétique sont exclus!
Pour plus d'infos: 0800/49 057

La ressourcerie «Restor»

Si vous souhaitez donner une seconde vie à vos objets, pensez à la ressourcerie Restor, située rue de Glabais à Genappe. Si vous ne savez pas vous déplacer ou si les objets sont trop volumineux, la ressourcerie peut aussi venir chercher vos objets à domicile. Ce service est gratuit à condition que 25% de vos objets soient récupérables.

Pour plus d'infos: 02 355 07 49 ou www.restor.be



Accepté à la collecte des encombrants à domicile

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle! Objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 2 m x 1,5 m

- **Grands objets en plastique, en métal, en bois.**
- **Verres plats** (miroirs, vitres, carreaux, etc.) **à bien emballer, pensez aux chargeurs!**
- **Souches, troncs d'arbres et branchages** (inférieurs à 2 m de long, bien ficelés en tagots et de 15 cm de diamètre)
- **Équipements électriques et électroniques** (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)
- **Grands objets inertes** (lavabos, cuvettes de WC et bacs)
- **Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.**
- **Pneus**

Lors de la prise de rendez-vous, nous vous confirmerons si vos déchets sont acceptés ou non.



Refusé à la collecte des encombrants à domicile

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes en porte-à-porte!

Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre:
– des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés;
– des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique.

TYPE DE DÉCHETS REFUSÉS

- **Petits déchets entrant dans un sac poubelle:**
Sac de déchets résiduels (collecte en porte-à-porte chaque semaine)
- **PMC: Sac PMC (collecte toutes les 2 semaines)**
- **Papiers-cartons:**
Collecte toutes les 4 semaines
- **Bouteilles, flacons et bocaux en verre:**
Bulles à verre ou recyparc
- **Déchets verts:** tontes de pelouse, feuilles...
– Compostage et broyage à domicile
– Recyparc (si < 2 m³)
– Plateforme de compostage de l'intercommunale in BW à Basse-Wavre 010/84 53 93 (si > 2 m³)
- **Petits déchets inertes:** briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...
Recyparc (si < 2 m³), louer un conteneur (si > 2 m³)
- **Déchets spéciaux:** peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...
Recyparc
- **Déchets organiques:** **Sac réglementaire**
- **Amiante-ciment («Eternit»):** tôles ondulées, ardoises, tuyaux...
Recyparc (dans des sacs agréés achetés à la commune)
Centres agréés (si grandes quantités, voir <http://environnement.wallonie.be>)
- **Bonbonnes de gaz:**
Rechargeables: www.mabouteilgaz.be.
Non-rechargeables: recyparc.

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle!

Règles de tri



Sac bleu PMC (Nouveau Sac Bleu)

Collecte en porte-à porte dans le sac PMC ou au recyparc



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



CARTONS À BOISSONS



Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.



Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entière des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.



INTERDIT

- ✗ Les emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, ...
- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Les emballages avec une contenance supérieure à 8L
- ✗ La frigolite
- ✗ Autres objets



ATTENTION !

- ✗ N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



- ✗ N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



Papiers-Cartons

Collecte en porte-à-porte ou au recyparc



INTERDIT



- ✓ Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- ✓ Dans une boîte en carton, un conteneur ou en petit paquet.

- ✗ Papier et carton sale ou gras
- ✗ Photos, papier peint
- ✗ Mouchoir, papier absorbant et aluminium

Verre

Dans la bulle à verre ou au recyparc



INTERDIT



- ✓ Séparer le verre blanc et le verre de couleur
- ✓ Bien vider les bouteilles et bocaux
- ✗ Les verres résistants aux hautes températures (ex. plats au four)
- ✗ Ampoules

- ✗ Les couvercles et capsules sont triés dans le sac bleu PMC (Nouveau Sac Bleu)
- ✗ Porcelaine, céramique, terracotta
- ✗ L'opaline et le cristal
- ✗ Le verre plat comme les vitres et les miroirs



Recycle!

Téléchargez vite l'application gratuite



En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage? Rendez-vous sur:
www.fostplus.be et www.trionsmieux.be



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

Collectes Informations pratiques



Que faire pour bien faire ?

- Il vous est demandé de sortir vos poubelles (sacs/conteneurs) **la veille de la collecte** à partir de 20h.
- Les collectes commencent dès **6 heures du matin** (à 5h en cas de canicule).
- Toujours placer vos poubelles à un **endroit bien** visible pour les collecteurs.
- Placer **vos poubelles de façon non équivoque pour une vidange** mais sans encombrer la voie publique.
- Afin d'éviter tout accident, **ne pas mettre de verre** ou objets tranchants dans vos sacs. Pensez à la sécurité des collecteurs.



TRAVAUX ?

En cas de travaux, toujours placer vos déchets à un endroit accessible et visible pour le camion de collecte.



VERGLAS ?

En cas de verglas ou d'enneigement, si le camion de collecte ne sait pas circuler en toute sécurité ou si des voiries sont inaccessibles, les collectes peuvent ne pas être assurées.



NON COLLECTÉ ?

Si vous n'avez pas été collecté, contactez in BW dans les 24h par mail valmat@inbw.be ou par téléphone au 0800/49 057. Si le tracé GPS du camion indique que celui-ci est bien passé dans votre rue, il n'y aura pas de second passage ! **Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !**

Janvier

Le tri des PMC : soyez vigilant

Attention aux intrus à ne pas jeter dans votre sac PMC : les pochons de composte ou de jus de fruits, le papier aluminium...

Un doute sur la destination d'un déchet ? Jetez un coup d'œil dans le guide de tri au début du calendrier.

A : Zone 1



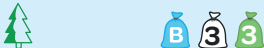
B : Zones 2 et 3



DIMANCHE

1

Jour de l'an

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	
2 	3	4 	5 	6 	7	8
9 	10	11 	12 	13 	14	15
16	17	18 	19 	20 	21	22
23 	24	25 	26 	27 	28	29
30 	31	 Horaire des recyparcs Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 Samedi de 9h30 à 17h00 Fermés les dimanches et jours fériés légaux				

Ces hommes vous débarrassent de vos poubelles, **ça mérite le respect!**

Rien ne vous agace plus que de suivre, au pas d'homme, un camion de collecte de déchets ? Alors ce message est pour vous !



Que feriez-vous si vos poubelles n'étaient plus collectées devant chez vous ? Auriez-vous le temps et l'envie d'accomplir cette tâche ?

Le rôle de cette profession est primordial dans notre société et on ne le souligne que très rarement. Leur mission est de ramasser les différents déchets devant votre domicile pour qu'ils soient transportés vers un centre de tri ou de valorisation. Ils contrôlent également si le tri est effectué correctement.

Leurs conditions de travail sont relativement difficiles :

debout toute la journée et dehors par tous les temps, ils doivent repérer les déchets à collecter, faire attention à leur positionnement par rapport au camion (angles morts) et aux véhicules qui circulent sur la voie publique.

Aidez-les à garantir leur sécurité : un accident est si vite arrivé !

De même, pensez à bien emballer les objets piquants/tranchants qui pourraient blesser les collecteurs lors de la manipulation des sacs.



Faites-vous attention au poids de vos sacs de déchets/caisses de cartons ?

Le métier de chargeur est très physique, il faut marcher, voire même courir de porte en porte, soulever les sacs/caisses de déchets pour ensuite les mettre dans le camion de collecte.

Avez-vous une idée de la quantité de déchets qu'un chargeur doit soulever en une journée ? On l'estime à 10 tonnes de déchets ménagers !

C'est pourquoi, afin de préserver la santé et la sécurité du personnel de collecte, il est important que **vos sacs de déchets et caisses de papiers-cartons ne dépassent pas les 15 kilos**. Ils pourraient ne pas être collectés si ceux-ci devaient être trop lourds. N'hésitez donc pas à répartir le poids de vos déchets dans plusieurs contenants réglementaires.



Février

Un problème avec une collecte? Un souci avec une bulle à verre?

Contactez in BW : 0800 49 057 • valmat@inbw.be

Plus d'infos sur les zones :
 www.inbw.be/zones-de-collecte

		MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
 Plus d'infos sur les zones : www.inbw.be/zones-de-collecte		1	2 Chandeleur	3	4	5
LUNDI	MARDI	 	 	 		
6 	7	8  	9  	10   	11	12
13	14 Saint-Valentin	15  	16  	17    	18	19
20 	21	22  	23  	24   	25	26
27  	28	A : Zone 1  B : Zones 2 et 3 				
Fêtez la Saint Valentin sans déchet ! Pour une fête des amoureux zéro déchet, pensez aux cadeaux dématérialisés. Une place de cinéma, un dîner au restaurant, un soin du corps, un livre à télécharger, un cours de cuisine à deux... Il y en a pour						

Fêtez la Saint Valentin sans déchet !

Pour une fête des amoureux zéro déchet, pensez aux cadeaux dématérialisés. Une place de cinéma, un dîner au restaurant, un soin du corps, un livre à télécharger, un cours de cuisine à deux... Il y en a pour tous les goûts et ils font souvent mouche !

Et puis, quoi de mieux qu'un moment à deux le 14 février ?

Un doute sur la destination d'un déchet ? Jetez un coup d'œil dans le guide de tri au début du calendrier.

Mars

A : Zone 1


B : Zones 2 et 3


		MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 	2 	3 	4	5
LUNDI 6 	MARDI 7	8 	9 	10 	11	12
13	14	15 	16 	17 	18	19
20 	21	22 	23 	24 	25	26
27 	28	29 	30 	31 	Oui aux contenants en verre ! Besoin d'un contenant pour votre lunch ou pour vos achats en vrac ? Le papier aluminium et les contenants en plastique, c'est le passé ! Optez pour un contenant en verre, durable, réutilisable et écologique. D'ailleurs, saviez-vous que le verre est le seul matériau d'emballage recyclable à l'infini ?	



Horaires des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00

Samedi de 9h30 à 17h00

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Fostplus  in bw 

Achetez en vrac !

Pourquoi ne pas emporter vos bocaux lors de votre prochaine expédition au magasin ? Dans une perspective zéro déchet, de plus en plus de points de vente proposent divers aliments en vrac. Vous pouvez tout trouver, ou presque ! En choisissant le vrac et en emportant vos propres contenants, vous évitez le suremballage, mais aussi le gaspillage alimentaire.

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



Avril

SAMEDI

DIMANCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	1	2
3 	4	5  	6  	7   	8	9 Dimanche de Pâques
10 Lundi de Pâques	11	12  	13  	14    	15	16
17 	18	19  	20  	21   	22	23
24  	25	26  	27  	28  	29 	30

Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW : 0800 49 057 • valmat@inbw.be

Plus d'infos sur les zones :
 www.inbw.be/zones-de-collecte

Bienvenue dans les **recyparcs in BW**



Les conditions d'accès aux recyparcs sont susceptibles d'être modifiées en 2023. Celles-ci seront communiquées sur www.inbw.be.

Conditions d'accès

- 1. Habiter une commune du Brabant wallon ou Braine-le-Comte** (sauf Braine-l'Alleud, Mont-Saint-Guibert ou Waterloo). Seuls les habitants de ces communes paient (dans leur taxe annuelle sur les déchets) pour avoir accès aux recyparcs d'in BW. Une carte payante est mise à la disposition des citoyens n'habitant pas le Brabant wallon mais qui souhaitent accéder au réseau des 17 recyparcs in BW.
- 2. Être un particulier ou avoir acheté une carte PME**
- 3. Volumes maximum autorisés :**
2m³ par visite et 5m³ par mois (toutes matières confondues)..



Les recyparcs sont destinés aux déchets provenant de l'activité normale des ménages. Si vous devez vous séparer de davantage de déchets, vous devez louer un conteneur à vos frais.

Adresse du recyparc le plus proche :

- Chaussée de Longchamps, 1300 Wavre
- **Tél.:** 010/84 16 03
- **Horaire :** du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 et le samedi de 9h30 à 17h00.

Sécurité

CIRCULATION

- Limitez votre vitesse à 5km/h.
- Soyez prudent en cas de verglas.
- Stationnez votre véhicule de façon à ne pas gêner la circulation et n'oubliez pas de mettre votre frein à main.
- Soyez vigilant aux autres usagers lors de vos déplacements.

- Bâchez votre remorque

CONTENEURS

- Soyez prudent lorsque vous déversez vos déchets dans les conteneurs afin d'éviter tout risque de chute.
- En été, prenez garde aux guêpes.

DÉCHETS

- L'asbeste ciment doit être présenté dans les sacs réglementaires vendus dans votre administration communale. Ceux-ci doivent être correctement fermés.
- En cas de déchets potentiellement dangereux, veuillez vous adresser au préposé du recyparc.
- Les produits explosifs (ex. : acide picrique) ne seront pas repris. Adressez-vous à la police ou aux pompiers.

Divers

- Veillez à ne pas laisser les enfants sans surveillance lors de votre visite.
- Pour éviter tout risque d'incendie, il est strictement interdit de fumer.
- En cas d'incendie, évacuez le recyparc et respectez les consignes des agents. Les accès doivent rester dégagés pour les secours.
- Les animaux domestiques sont interdits dans les recyparcs.



Mai

Dites stop à la pub

Votre boîte aux lettres frôle l'indigestion ? Soulagez-la en apposant l'autocollant «STOP PUB». Elle ne débordera plus de prospectus publicitaires non désirés. Vous allégerez également le poids de vos papiers-cartons à recycler. Ces autocollants sont notamment disponibles dans votre commune ou dans les bureaux de poste. À vous de composer !

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



Plus d'infos sur les zones :
www.inbw.be/zones-de-collecte

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 Fête du travail	2	3	4	5	6	7
		 	 	  		
8	9	10	11	12	13	14 Fête des mères
		 	 	   		
15	16	17	18 Ascension	19	20	21
		 		  	 	
22	23	24	25	26	27	28 Pentecôte
 		 	 	 		
29 Lundi de Pentecôte	30	31	 Horaires des recyparcs Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 Samedi de 9h30 à 17h00 Fermés les dimanches et jours fériés légaux			

Collecte des déchets organiques

Participer à la collecte de déchets organiques, c'est réduire notre impact environnemental et le volume de votre sac/conteneur réservé aux déchets résiduels.

Ces déchets sont biométhanisés et produisent de l'électricité et de la chaleur ainsi que du compost.

Les déchets organiques composent un tiers de nos poubelles et constituent donc un levier majeur pour réduire nos déchets.

Le Plan Wallon des Déchets Ressources prévoit qu'en 2024, les déchets organiques devront obligatoirement être collectés séparément partout en Wallonie.

Vous possédez un jardin ?

Il est facile de composter ses déchets organiques. C'est un engrais naturel particulièrement riche pour les jardins et potagers. Avec vos déchets verts, faites aussi du broyage et du paillage.

Plus d'info : Téléchargez la brochure Mon pote, le compost sur **www.inbw.be**.

Vous vivez en ville ou en appartement ?

N'hésitez pas à participer à la collecte en porte-à-porte des déchets organiques. Soit en sac réglementaire, soit en conteneur (en fonction des consignes de collectes de votre commune).

Pour plus d'infos : **<https://www.inbw.be/collecte-de-dechets-organiques>**

En ville aussi on peut composter à domicile. Vous pouvez fabriquer vous-même ou acheter un composteur d'appartement qui ne prend pas trop de place dans une cuisine et fonctionne très bien.

Trucs et astuces pour la collecte en porte-à-porte.

- Retirez les emballages.
- Seules les litières végétales (à base de bois) sont acceptées.
- Les langes ne sont pas autorisés.
- Emballez vos organiques dans un sac à pain, du papier journal ou sac biodégradable.
- Si vous utilisez un bac : Placez 1 feuille de papier journal dans le fond
- Ne jetez pas des déchets chauds ou trop humides.



Juin

Réduire ses déchets grâce au compost

Saviez-vous que vous pouvez réduire vos déchets verts et organiques grâce au compostage ? Ce processus naturel de décomposition des matières organiques permet de créer un amendement naturel pour le sol. Grâce au compostage, c'est près de la moitié de votre poubelle ménagère qui peut être transformée et réutilisée !

Plus d'infos sur les zones :
 www.inbw.be/zones-de-collecte

			JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
LUNDI	MARDI	MERCREDI	1  	2   	3	7
5	6	7  	8  	9    	10	11 Fête des pères
12 	13	14  	15  	16   	17	18
19  	20	21  	22  	23  	24	25
26 	27	28  	29  	30   	A : Zone 1    B : Zones 2 et 3   	

Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?
 Contactez in BW : 0800 49 057 • valmat@inbw.be

Juillet



Horaire des recyparc

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00

Samedi de 9h30 à 17h00

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

SAMEDI

DIMANCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	1	2
3	4	5  	6  	7    	8	9
10 	11	12  	13  	14   	15	16
17  	18	19  	20  	21 Fête nationale	22  	23
24 	25	26  	27  	28   	29	30
31	Empruntez au lieu d'acheter Outils de bricolage ou de jardinage, matériel de puériculture ou de sport d'hiver : il y a de nombreux objets que l'on peut emprunter plutôt qu'acheter. Surtout si leur utilisation n'est que ponctuelle. Cela vous évite des dépenses inutiles et cela limite la consommation de matières premières.				A : Zone 1   	
					B : Zones 2 et 3   	

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



La seconde main, c'est bien !

Envie de vous débarrasser de vêtements, électroménagers ou jouets toujours en bon état ? Au lieu de les jeter, tentez d'abord de les revendre. Cela pourrait faire le bonheur de quelqu'un ! Cela vaut également lorsque l'envie d'acheter vous vient ! De nombreuses plateformes proposent aujourd'hui la vente de seconde main.

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



Plus d'infos sur les zones :

www.inbw.be/zones-de-collecte

Août

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	2	3	4	5	6
LUNDI						
7	8	9	10	11	12	13
14	15 Assomption	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ? Contactez in BW : 0800 49 057 • valmat@inbw.be		

Fostplus inbw

**Bienvenue aux
nouveaux !**



Pour plus d'infos:
voir pages 4 et 5 du calendrier.

PLUS D'INFOS · TRIONSMIEUX.BE

in bw

Fostplus

La rentrée scolaire sera durable!

Septembre sonne le retour à l'école pour beaucoup. Lors de vos achats scolaires, veuillez donc à choisir du matériel durable et réutilisable. Privilégiez la latte en métal à la latte en plastique, optez pour des classeurs en carton recyclé ou encore investissez dans une gourde de qualité.



Horaires des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00

Samedi de 9h30 à 17h00

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

Septembre

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

1    	2	3
8   	9	10
15  	16	17
22   	23	24
29    	30	

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

4 	5	6  	7  
11  	12	13  	14  
18 	19	20  	21  
25	26	27 Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles  	28  

Plus d'infos sur les zones :
 www.inbw.be/zones-de-collecte

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



Fostplus 

inbw

Octobre

Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?
Contactez in BW : 0800 49 057 • valmat@inbw.be

DIMANCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
2 	3	4  	5  	6   	7	8
9  	10	11  	12  	13  	14	15
16 	17	18  	19  	20   	21	22
23	24	25  	26  	27    	28	29
30 	31	Être écoresponsable, ça passe par la salle de bain ! La route du zéro déchet traverse aussi la salle de bain ! Une astuce ? Privilégiez l'achat de produits cosmétiques solides. Vous réduirez ainsi votre utilisation de contenants à usage unique. Un point bonus : ces produits sont généralement plus naturels et écologiques que les cosmétiques liquides et tiennent plus longtemps !				

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



Plus d'infos sur les zones :
 www.inbw.be/zones-de-collecte

Fostplus  inbw 

Produits homemade

Il existe aujourd'hui beaucoup de produits cosmétiques ou d'entretien qui peuvent être facilement faits maison. Lessive liquide, produit vaisselle, nettoyant multi-usage, déodorant, dentifrice... Tout ceci peut être fabriqué en un tour de main ! Non seulement c'est plus économique et écologique, mais en plus c'est meilleur pour la santé.



Horaires des recyparcs

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00

Samedi de 9h30 à 17h00

Fermés les dimanches et jours fériés légaux

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

		1 Toussaint	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11 Armistice	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	A : Zone 1 B : Zones 2 et 3		

A : Zone 1



B : Zones 2 et 3



Novembre

Le coût-vérité, la taxe déchets, avez-vous tout compris ?

Comme toute chose, la gestion de vos déchets a un coût, mais comment sont calculés ces frais ?

Les coûts liés à la gestion des déchets ménagers comportent 4 postes principaux de dépenses :

- Les frais de fonctionnement des recyparcs incluant le financement des infrastructures, les frais de personnel ainsi que les frais de transports et de traitements des déchets collectés par ce biais.
- L'organisation des collectes en porte-à-porte incluant bien sûr le coût des collectes, le charroi et les frais de personnel mais aussi la taxe kilométrique et les frais liés aux infrastructures d'exploitation.
- En dehors des déchets collectés dans les recyparcs, les principaux modes de traitement des déchets sont la

biométhanisation des déchets organiques et la valorisation énergétique des déchets résiduels. Là encore, ces traitements impliquent des coûts liés au fonctionnement des installations.

- Enfin, les actions de prévention des déchets ainsi que les frais de fonctionnement des Intercommunales constituent le dernier poste principal de dépenses.



En moyenne, à l'échelle régionale, ces 4 postes se répartissent, avec des variabilités par sous-régions liées aux spécificités des territoires (urbain, rural, forte fréquentation touristique...)

Bien sûr, à côté de ces dépenses, il existe aussi des recettes issues de la revente de certaines matières, de subsides ou encore de vente de sacs de collecte et d'électricité (produite par les unités de valorisation énergétique ou les unités de biométhanisation).

Mais au final, les dépenses restent nettement supérieures aux recettes et la gestion des déchets ménagers représente donc un coût. En Wallonie, il est obligatoire de le répercuter aux bénéficiaires, à savoir les citoyens, à travers la taxe déchet. C'est le mécanisme du « coût-vérité ».

Du verre à l'infini

Pour que l'on recycle le verre à l'infini, il est important de séparer le verre coloré (bulle verte), du verre transparent (bulle blanche). Avant d'arriver à la bulle, veillez à ce que les contenants soient vides et raclés de leur contenu. Bouchon en plastique et couvercle en métal vont dans le sac bleu, pas dans la bulle. Attention aux intrus que sont les ampoules ou les verres cassés, les verres résistant aux hautes températures : leur place est au recyparc. Merci aussi de ne pas transformer le pied des bulles en dépotoirs.

A : Zones 1



B : Zones 2 et 3



Décembre

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

1



2

3

8



9

10

15



16

17

22



23



24

29



30

31

Saint-Sylvestre

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

4



5

6

Saint-Nicolas



7



11



12

13



14



18



19

20



21

25

Noël

26

27



28



Un problème avec une collecte ? Un souci avec une bulle à verre ?

Contactez in BW : 0800 49 057 • valmat@inbw.be



Plus d'infos sur les zones :

www.inbw.be/zones-de-collecte



Une goutte d'eau pour vous. Un océan pour l'environnement...

Il y a mille et une raisons de préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille : elle est meilleure pour l'environnement et excellente pour votre portefeuille ! L'eau du robinet vous accompagne au quotidien. Vous pouvez la consommer sans modération, c'est le produit alimentaire le plus contrôlé. Il n'est donc pas nécessaire d'utiliser une carafe filtrante ou tout autre type de filtre avant de consommer l'eau de votre robinet. De plus, sachez que les équipements à filtres exi-

gent généralement un entretien très fréquent et minutieux, sans quoi ils pourraient contribuer à la prolifération de bactéries dans l'eau.



Vous n'aimez pas le goût de l'eau du robinet ?

- Remplissez votre carafe et laissez l'eau s'aérer, de manière à faire disparaître les éventuelles odeurs de chlore ;
- Placez la carafe au frigo au moins 20 minutes avant consommation et préférez une carafe avec un bouchon pour que l'eau ne prenne pas le goût des aliments stockés dans votre réfrigérateur ;
- Lavez la carafe lors de chaque utilisation.

Pour varier les plaisirs au quotidien, vous pouvez aromatiser votre eau en plongeant des feuilles de menthe ou quelques rondelles d'orange ou de citron préalablement lavées.

Un dernier conseil ?

Pour le bureau, pour l'école ou en balade, pensez à une gourde isotherme.

Rincez-la avant chaque utilisation.

L'eau du robinet est jusqu'à
300 fois
moins chère
que l'eau en
bouteille

Idéalement, il faut boire
1,5-2L
d'eau par jour

L'eau, c'est
ZÉRO
calorie et
100%
désaltérant

